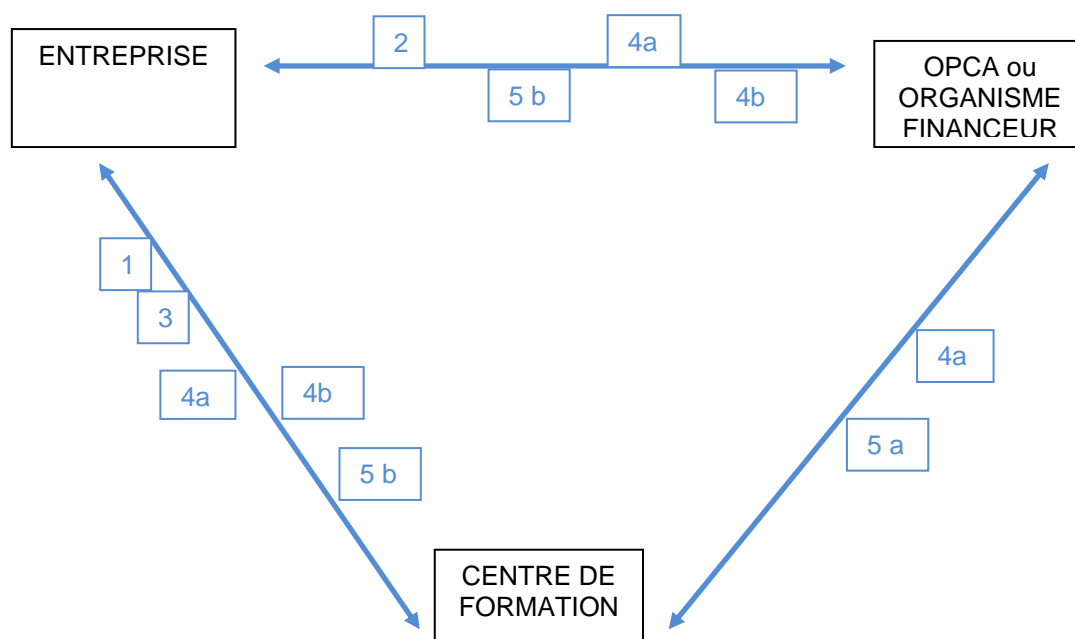


Formation par la voie de la formation Continue



En bleu schéma entreprise

1. Echange Entreprise/Centre de formation sur un besoin de formation. Rédaction d'une offre de formation.
2. L'entreprise contacte l'OPCA pour une validation de son projet et des prises en charge potentielles.
3. Confirmation du projet par l'entreprise au centre de formation.
4. Etablissement d'une convention de formation selon deux possibilités :
 - 4a : soit TRIPARTITE AVEC L'OPCA : cela signifie que l'OPCA prend directement en charge tout ou partie de la formation et l'entreprise n'a rien à déboursier.
 - 4b : soit BIPARTITE : cela signifie que la formation est payée par l'entreprise qui se fait rembourser ensuite.
5. Formation au centre :
 - 5a : le centre de formation adresse les feuilles et de présence et les attestations de présence directement à l'OPCA ainsi que la facture.
 - 5b : elle adresse la facture de la formation avec les attestations de présence à l'entreprise, qui se fait rembourser sur la base de la facture acquittée.